

# Parc national Banff

## Forum de planification annuel

15 et 16 octobre 1999

BANFF SENIORS CENTRE



Canadian Heritage  
Parks Canada

Patrimoine canadien  
Parcs Canada

**15 et 16 Octobre 1999**

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>CHAPITRE 3 : UNE PLACE POUR LA NATURE .....</b>	<b>1</b>
3.4 Gestion de la recherche et de l'information.....	1
3.5 Communication de la nécessité de l'intégrité écologique.....	2
3.8 Espèces et diversité génétique.....	2
3.9 Écosystèmes aquatiques .....	3
3.10 Végétation .....	6
3.11 Faune .....	6
3.12 Le corridor faunique de la Cascade .....	7
3.13 Site écologiquement fragile de la chaîne Fairholme (SÉF) .....	8
3.14 Terres humides des lacs Vermilion.....	8
 <b>CHAPITRE 4:UNE PLACE D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE 8</b>	
4.4 Principales mesures .....	8
 <b>CHAPITRE 5 : UNE PLACE POUR LES GENS .....</b>	<b>9</b>
5.2 Une place pour le tourisme patrimonial.....	9
5.4 Sensibilisation et éducation .....	10
5.5 Hébergement à l'extérieur des collectivités dans l'avant-pays.....	10
5.6 Gestion efficace de l'activité humaine dans le parc.....	10
5.8 Lignes directrices pour les stations de ski.....	11
 <b>CHAPITRE 6 : TRANSPORTS.....</b>	<b>12</b>
6.1 Transport terrestre .....	13
 <b>CHAPITRE 7 : UNE PLACE POUR LA COLLECTIVITÉ.....</b>	<b>13</b>
7.2 La ville de Banff.....	13
7.3 Le hameau de Lake Louise.....	14
 <b>CHAPITRE 8 : UNE PLACE POUR UNE GESTION OUVERTE .....</b>	<b>14</b>
8.2 Participation du public .....	14
8.3 Processus d'examen et d'approbation des aménagements .....	15
8.4 Utilisation appropriée .....	15
8.5 Coordination régionale .....	15
 <b>CHAPITRE 9 : UNE PLACE POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE .....</b>	<b>16</b>
9.2 Gestion de l'environnement.....	16
9.3 Traitement des eaux usées tertiaires et enlèvement du phosphate.....	17

**ANNEXES**

1.	Mise en oeuvre de la stratégie sur le tourisme patrimonial .....	17
2.	Processus d'examen du développement .....	19
3.	Options pour le tronçon intermédiaire du sentier de la Spray.....	21
4.	Secteur de Lake Louise.....	24
5.	Stratégie de gestion des wapitis .....	26
6.	Sommaire des tendances de fréquentation.....	28

## DOCUMENT D'INFORMATION

### FORUM DE PLANIFICATION ANNUEL, PARC NATIONAL BANFF 15 ET 16 OCTOBRE 1999

En avril 1997, un nouveau plan directeur était approuvé pour le parc national Banff. Dans ce plan, on s'était engagé à tenir annuellement une consultation publique pour étudier les progrès en vue de la mise en oeuvre du plan. Le présent document fait partie de cette consultation et s'ajoute à l'information fournie à l'occasion du forum de 1998. Il résume l'état de la mise en oeuvre du plan et donne un aperçu des initiatives qui seront entreprises au cours des prochaines années. Il est présenté selon les chapitres du plan directeur. Les numéros correspondent aux sections du plan. Les pièces jointes contiennent de plus amples renseignements sur les sujets suivants :

- (1) Mise en oeuvre de la stratégie sur le tourisme patrimonial
- (2) Processus d'examen du développement
- (3) Options pour le tronçon intermédiaire du sentier de la Spray
- (4) Secteur de Lake Louise
- (5) Stratégie de gestion des wapitis
- (6) Sommaire des visites et tendances

Les 15 et 16 octobre se tiendra au Banff Seniors Centre un forum de discussion au cours duquel des représentants de secteur invités discuteront de la mise en oeuvre du plan directeur du parc. Le public est invité à assister à cette rencontre.

### CHAPITRE 3 : UNE PLACE POUR LA NATURE

**3.4 Données manquantes :** Parcs Canada organise conjointement avec le Biosphere Institute of the Bow Valley (BIBV) des ateliers de travail auxquels participent des spécialistes sur certains sujets précis. À chacun des ateliers, on détermine quelles sont les données manquantes concernant l'intégrité écologique de l'écosystème de la vallée de la Bow. Il y a eu des ateliers sur les sujets suivants : faune, végétation, microfaune, facteurs sociaux et économiques; on envisage de traiter éventuellement de la vie aquatique, et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol. Ces ateliers vont permettre de mieux cerner la recherche dans la vallée.

**3.4 Buts sociaux et économiques :** Les buts sociaux et économiques n'ont pas été définis. On reconnaît avoir besoin de plus d'information utile dans ce domaine et il en a été question au cours d'un atelier sur la gestion de l'activité humaine, en juin 1999. L'information requise a été plus

précisément déterminée au cours de l'atelier du BIBV.

**3.4 Indicateurs écologiques :** Banff a recours à des indicateurs écologiques à divers niveaux pour les prises de décision et la gestion. À l'échelle régionale, on s'attarde aux secteurs suivants : niveaux de la population humaine, tendances de l'utilisation des routes, habitudes des visiteurs, ampleur du développement, état des corridors de déplacement des principaux animaux (caribous, loups, grizzlis) et conditions régionales pour les espèces rares ou qui se déplacent sur une grande superficie. À l'échelle du parc, on examine notamment : niveaux de l'activité humaine et tendances concernant les routes, sentiers, terrains de camping, logements commerciaux périphériques (LCP) et autres installations, habitudes des visiteurs, surface d'encombrement des installations, qualité et quantité de l'eau, observations météo quotidiennes pour connaître les risques de feu et d'avalanche, efficacité de l'habitat dans les unités de gestion des carnivores (UGC), observations des grizzlis et des loups, utilisation des corridors fauniques par les humains, les carnivores et les ongulés, aires de brûlis par bassin hydrographique et écorégion, et aires d'infestation des plantes non indigènes. À l'échelle de la population : population faunique et taux de mortalité (plusieurs espèces d'ongulés et de carnivores), surveillance d'espèces rares à certains endroits (physe des sources thermales de Banff, reptiles), oiseaux nicheurs et dénombrements des oiseaux pendant la période des fêtes, relevé des prises dans les principaux lacs (Minnewanka), taux de prédation et d'animaux herbivores parmi les principales espèces, et état des trembles et des saules. À l'échelle des sites : état des sentiers et des campings, comportement des animaux dénaturés (ours, wapitis), et réaction de la végétation au feu (tremble, shépherdie du Canada, sainfoin).

**3.5 Mises à jour sur la recherche :** Ce programme a eu lieu chaque printemps et un bulletin est produit deux fois par année pour les résidents et le grand public.

**3.5 Ateliers sur l'écologie :** Des ateliers sur l'écologie organisés par des scientifiques du parc ont eu lieu environ deux fois par mois au cours de l'automne et de l'hiver. Coordonnés avec le BIBV, ces ateliers servent à tenir les chercheurs, employés, groupes environnementaux, éducateurs et organismes affiliés au courant des projets de recherche.

**3.5 Programme « Les humains et la faune ».** Ce programme en vigueur depuis trois ans est le résultat d'un partenariat entre Parcs Canada, les Amis du parc national Banff et la ville de Banff. Les employés ont fait du porte à porte à Banff, à Lake Louise et à Field, pour renseigner les résidents et distribuer de la documentation sur la faune. Ils étaient également sur place lorsque des animaux ont nui à la circulation dans la vallée de la Bow et sur la promenade des Glaciers, et ils ont fait le tour des campings pour éduquer les campeurs sur les mesures à prendre pour éloigner les ours. En 1999, ils se sont rendus sur place à 190 occasions lors de bouchons routiers dus aux animaux, ce qui représente une augmentation par rapport aux deux années antérieures. On a régulièrement organisé des causeries dans les secteurs de Baker Creek Bungalow, au village et à l'auberge du mont Castle.

**3.5 Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada :** En novembre 1998, le secrétaire d'État (Parcs) créait une Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. L'objectif de cette commission est d'évaluer les méthodes employées par Parcs Canada pour préserver l'intégrité écologique de tous les parcs nationaux du pays. La

commission fera des recommandations à la Ministre. Un des aspects importants du travail de la commission a été la consultation régionale. Un compte rendu doit être présenté cet hiver.

**3.8 La physe des sources thermales de Banff :** Diverses initiatives ont été prises pour protéger la physe des sources thermales de Banff (*Physella johnsoni*). Ce mollusque, qui n'existe nulle part ailleurs au monde, a été trouvé dans cinq sources thermales du PNB. En 1997, le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) a déclaré qu'il s'agissait d'une espèce « menacée ». Cela signifie que si on omet de prendre les mesures nécessaires, elle pourrait devenir « en danger de disparition » et s'éteindre. En 1998, on a entrepris un programme quinquennal visant à mieux comprendre la biologie et l'écologie de la physe. Le programme comprend notamment : surveillance de la physe et de la température de l'eau, biologie reproductrice de la physe, surveillance de la composition chimique de l'eau, analyse de l'ADN, reconnaissance des sources thermales et diffusion des connaissances concernant ce mollusque. On a dressé un plan de rétablissement de la physe des sources thermales de Banff. Le but à long terme de Parcs Canada est de rétablir les populations de physes à toutes les sources thermales historiques tout en maintenant les populations autosuffisantes actuelles. On veut que la physe ne soit plus sur la liste des espèces menacées. Les mesures de protection ont été accrues par le biais de recherches, surveillance et règlements. Le nouveau réservoir à renouvellement continu à Cave and Basin va grandement contribuer à accroître nos connaissances sur la biologie reproductrice de la physe.

**3.9 Recherche / programmes sur la gestion des espèces de poissons indigènes :** Un programme de recherche en cours vise à examiner l'état des populations d'ombles à tête plate et de truite fardée dans les parcs nationaux des Rocheuses. L'objectif de cette recherche est de déterminer la divergence génétique dans les principaux réseaux hydrographiques. Les premiers résultats indiquent que la population du lac Harrison a connu des conditions démographiques exceptionnelles, lesquelles ont entraîné un manque de variabilité génétique. Les résultats de cette étude ont des incidences sur la biodiversité.

**3.9 Groupe consultatif sur la vie aquatique :** Un groupe consultatif sur l'écosystème aquatique (AEAG) a été créé pour aider le PNB à étudier les questions de gestion des ressources aquatiques. Le groupe a relevé des problèmes dans trois secteurs : opérations, réglementation et pêche sportive, et gestion des ressources. Il recevra les suggestions concernant plusieurs des enjeux, dont l'identification des lacs de référence.

**3.9 Lacs de référence :** On a mis au point une stratégie pour établir des lacs de référence. Le but est de désigner des écosystèmes aquatiques représentatifs et uniques qui serviront de référence pour la recherche, l'observation de l'environnement et l'éducation. On va poursuivre l'inventaire de la répartition du poisson indigène.

**3.9 Priorités concernant le milieu aquatique :** En plus du programme d'établissement de lacs de référence, les travaux prioritaires pour l'an prochain comprendront la cartographie (SIG) de l'information sur le réseau hydrographique et des études de faisabilité de l'enlèvement du barrage du ruisseau Forty Mile.

**3.9 Les amphibiens :** Il est important de surveiller les populations d'amphibiens dans les parcs

nationaux dont, bien évidemment, dans le parc national Banff. On pourra peut-être y trouver la raison pour laquelle les populations d'amphibiens diminuent à l'échelle de la planète. Ces animaux sont sensibles à certains facteurs environnementaux parce que leur cycle de vie exige un milieu aquatique et terrestre, et qu'ils respirent par la peau. Ils peuvent être perturbés par plusieurs éléments : fumée, smog, pesticides, pollution, perturbation de leur habitat et eaux de ruissellement contenant du sel de voirie. Les amphibiens sont des indicateurs de l'état des écosystèmes. Leur dénombrement et leur surveillance sont effectués par des groupes comme les Naturalistes de la vallée de la Bow, dans le cadre du projet de surveillance du corridor de la transcanadienne, et par des employés affectés dans l'arrière-pays, qui distribuent des cartes des espèces créées. En 1999, un programme intensif de surveillance a été entrepris dans les parcs nationaux Banff, Kootenay et Yoho.

**3.9 Cônes alluviaux :** Des recherches ont été effectuées sur la restauration des cônes alluviaux dans la partie inférieure de la vallée de la Bow. Soixante-cinq p. cent des cônes alluviaux ont été modifiés par des corridors de circulation. On étudie les possibilités de restauration.

**3.9 Régénération des réseaux aquatiques :** Parcs Canada effectue actuellement une évaluation environnementale en vue de la régénération de la rivière Cascade et de ses gravières. Le but : retirer de la rivière l'omble de fontaine qui y a été introduite, augmenter le débit, avec l'aide de TransAlta Utilities, y réintroduire l'omble à tête plate et restaurer les gravières de la rivière en formant un lac.

**3.9 La rivière Cascade :** Le débit de plus de 40 p. cent de l'eau vive du bassin hydrographique de la rivière Bow dans le PNB est régulé par des barrages. Un des objectifs du plan directeur du parc est de rétablir le plus possible l'écoulement naturel. On a entrepris un projet pluriannuel à partenaires multiples (TransAlta Utilities, Parcs Canada, Université de Calgary, Fisheries and Recreation Enhancement Working Group) sur la rivière Cascade. Ces travaux ont permis d'évaluer le débit maximal nécessaire pour fournir un habitat adéquat pour l'omble à tête plate et la truite fardée à divers étapes de leur vie dans les lits de cours d'eau actuels.

**3.9 Restauration d'un débit plus naturel de la rivière Spray :** Un programme de recherche en cours étudie la possibilité d'améliorer l'habitat du poisson pour que les populations indigènes puissent être restaurées et maintenues dans la rivière Spray, en amont du barrage Canyon et du ruisseau Goat; on veut également établir la faisabilité de diverses stratégies de restauration, dont la capacité de TransAlta de modifier le débit du ruisseau.

**3.9 Restauration des populations de poisson indigène dans le lac Moraine :** L'omble à tête plate, la truite fardée et le poisson blanc des Rocheuses sont des espèces natives du lac. Aucune n'a survécu jusqu'à maintenant. Entre 1915 et 1979, on a ensemencé le lac Moraine avec au moins sept espèces exotiques ou non indigènes de poisson. Probablement en raison de la compétition et de l'hybridation, les populations indigènes ont été éradiquées. On s'inquiète particulièrement de l'omble à tête plate, parce que peu de lacs du parc en ont des populations viables. On étudie la possibilité de réintroduire l'omble à tête plate dans le lac par le biais d'une restauration écologique. Une recherche récente visait à étudier la possibilité de retirer d'abord le poisson non indigène, puis de réintroduire une population d'omble à tête plate autosuffisante. On effectue actuellement divers travaux : évaluation de l'habitat, étude des diverses options de retrait, utilisation de filets, et modèle d'étude

qui fera l'objet d'une évaluation environnementale.

**3.9 Restauration du lac Bighorn :** Le lac Bighorn est le site du premier retrait expérimental d'espèces de poisson non indigènes dans le PNB. L'étude est menée conjointement par l'Université de l'Alberta et Parcs Canada. Le retrait de l'omble de fontaine, à l'aide de filets maillants, a débuté en 1997 et se poursuivra jusqu'en 2000. On s'attend à ce que grâce au retrait de l'omble à tête, le lac revienne à son état originel.

**3.9 Biodiversité menacée dans les lacs alpins et subalpins :** Un groupe de l'Université de l'Alberta étudie certains facteurs naturels et humains qui ont un impact sur les collectivités biologiques des lacs et ruisseaux alpins, notamment : 1) effets du changement climatique sur les petits lacs et étangs alpins; 2) effets de l'ensemencement; 3) effets de l'ensemencement de diverses espèces de poissons prédateurs; 4) biologie de l'omble à tête plate et de l'omble de fontaine; 5) la collecte de nageoires adipeuses aux fins d'analyse génétique.

**3.9 Glissement de terrain du 4 août :** Le 4 août 1999, la transcanadienne et la promenade de la Vallée-de-la-Bow étaient fermées à la circulation automobile à l'ouest de la ville de Banff en raison d'un glissement de terrain. Le plan provisoire de mesures d'urgence a immédiatement été mis en vigueur, pour assurer la coordination avec divers organismes et renseigner le public. Le plan a bien fonctionné. Une fois l'incident terminé, on a cerné certains aspects qui pouvaient être améliorés, dont la communication avec le personnel, pour que l'information transmise au public soit uniforme et à jour.

**3.9 Les canards arlequins :** Le canard arlequin est une espèce indicatrice de milieux en santé. En Alberta, cette espèce a été ajoutée à la liste « A », ce qui indique qu'elle exige une attention particulière parce qu'elle peut être en danger. Un programme quinquennal de recherche a été entrepris en 1995 pour étudier les incidences des activités humaines et des changements d'habitat sur les canards arlequins du PNB. L'étude de la rivière Bow comprend le secteur entre Castle Junction et Lake Louise, où la densité de canards arlequins nicheurs est la plus élevée en Amérique du Nord. Cette étude a permis d'obtenir des renseignements de base sur les caractéristiques démographiques et la répartition de l'espèce, et sur les endroits de la vallée de la Bow qui pourraient supporter à long terme ce type de population.

**3.10 Brûlages dirigés :** Le PNB effectue des brûlages dirigés pour préserver la végétation adaptée et les habitats fauniques tout en assurant la sécurité du public et des installations. Au cours du printemps de 1999, un brûlage dirigé dans le bassin hydrographique de la Panther a couvert 1 805 hectares (ha). Dans la partie ouest du parc, on a brûlé 14 ha. Il pourrait y avoir jusqu'à quatre brûlages dirigés cet automne :

(1) Vallée de la Spray - Dans la partie centrale de la vallée de la Spray, à environ 20 km au sud de la ville de Banff, on a effectué un brûlage dirigé le 16 septembre et tracé une ligne coupe-feu dans les forêts d'épinettes et de pins. Cette mesure a créé un coupe-feu presque continu d'une largeur d'un kilomètre dans la vallée. Grâce à ce coupe-feu, on pourra procéder en toute sécurité à des brûlages dirigés entre ce coupe-feu et le bassin de la Spray au cours des années à venir.

(2) Vallée de la Cascade - divers prés d'arbustes (jusqu'à 500 ha) dans le cours supérieur du bassin hydrographique de la Cascade, 25 km au nord de la ville de Banff.

- (3) Vallée de la Panther- un pré d'arbustes de 5 ha, 40 km au nord de la ville de Banff.
- (4) Vallée de la Red Deer - un coupe-feu de 100 ha (prés d'arbustes et arbres adjacents), 60 km au nord de la ville de Banff.
- (5) Vallée de la Spray - un coupe-feu de 100 ha (prés de plantes herbacées et arbres adjacents), 22 km au sud de la ville de Banff.

Ces brûlages dirigés sont importants pour de nombreux grands mammifères, et notamment pour le wapiti, l'orignal, le mouflon, le cerf, le loup et le grizzli. Ils ont lieu pendant les périodes où les herbages et les feuilles caduques sont secs, où l'on ne prévoit pas de températures chaudes et sèches, et où les touristes sont moins nombreux. Les dates des brûlis seront annoncées dans les journaux et les stations radio de la région.

**3.10 Végétation exotique** : Il y a un programme de vérification annuelle des espèces exotiques de végétation, lequel comprend un suivi.

**3.11 Projet sur le grizzli des versants Est** : Le projet sur le grizzli des versants Est est en marche depuis cinq ans; les données recueillies sont présentement à l'étude. Les participants au projet, soit Parcs Canada, l'Université de Calgary, la province de l'Alberta, le secteur privé et des groupes de conservation, sont d'accord pour que la collecte de données se poursuive encore pendant deux ans. Ce projet devrait fournir de l'information sur les tendances et la structure des populations. En janvier, il y a eu un atelier sur l'évaluation de la viabilité des populations et des habitats du grizzli (EVPH), organisé par la Commission de la sauvegarde des espèces, un organisme de l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN), dans le but de déterminer les impacts cumulatifs et les changements qui doivent être apportés à la politique foncière.

**3.11 Rocky Mtn. Grizzly Bear Planning Committee** : Parcs Canada participe à ce comité, de même que des représentants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Montana, du United States Fish and Wildlife Branch et du National Park Service des États-Unis. Le groupe étudie plus particulièrement la gestion du grizzli dans la région intermontagnarde allant de la zone de nature sauvage Wilmore, au nord du parc national Jasper, jusqu'au Montana. Il fait des recommandations aux divers organismes et participe à divers travaux : identification et atténuation des obstructions aux déplacements du grizzli, cartographie des habitats, formation en gestion des ours, coordination de plans de gestion du grizzli et partages des données de recherche.

**3.11 Ours dénaturés** : Les ours du parc s'habituent à la présence humaine, ce qui entraîne parfois leur destruction. En avril, un ours noir a été blessé sur la voie ferrée du CP. En août, on a dû tuer deux ours noirs. Deux ours noirs ont été tués sur la transcanadienne, à l'est de Castle Junction. Sept ours noirs sont morts à l'intérieur des clôtures de route depuis 1995, ce qui porte à questionner l'efficacité des clôtures pour les ours. Parcs Canada a proposé un essai pilote pour tester certaines modifications aux clôtures sur la route, afin d'empêcher les ours noirs de passer par-dessus et de se faire frapper par un véhicule. La proposition fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.

**3.11 Utilisation de chiens « Karelian »** : De la mi-août à la mi-septembre, le programme « Partners in Life » de l'État du Utah a été mis à l'essai dans le parc. Aux États-Unis, ces chiens sont parvenus à apprendre aux ours à fuir les humains, évitant ainsi leur déplacement ou leur destruction. Le programme a été mis à l'essai chez les ours dénaturés qui se tiennent en bordure des routes, en

particulier le long de la promenade de-la-Vallée-de-la-Bow, et dans d'autres situations particulières.

**3.11 Impacts des routes :** Une étude en cours vise à étudier les impacts des routes sur la ours noirs, les grizzlis et les loups. On veut savoir comment la présence humaine le long des routes influence les activités quotidiennes des grands carnivores. On examine également la façon dont diverses espèces traversent la route le long de la future portion de la phase 3B de la transcanadienne (de Castle Junction à Lake Louise).

**3.11 Les wapitis dans le lotissement urbain de Banff :** Le comité consultatif sur les wapitis a tenu une journée portes ouvertes pour discuter des problèmes liés aux wapitis dans la ville de Banff et explorer des options de gestion. À titre expérimental, des wapitis ont été transportés ailleurs dans le parc, ainsi que dans le parc national Kootenay, mais sans succès. La direction a opté pour les stratégies de gestion proposées par le comité. Diverses solutions font actuellement l'objet d'une évaluation environnementale; les résultats de l'évaluation seront affichés, afin que le public puisse en prendre connaissance. Les gardes de parc observent toujours la « tolérance zéro » envers les wapitis agressifs.

**3.11 Les loups :** Afin de protéger les liteaux de la meute de la partie inférieure de la vallée de la Bow, les aires de camping de groupe de Hillsdale et de Castle ont été fermées temporairement d'avril à juin. Les loups supportent mal la présence humaine à proximité de leurs liteaux et à plusieurs reprises, ils les ont abandonnés parce qu'ils y avaient été dérangés par les humains. Cette année, il n'y a pas eu de naissances, tant dans la meute de la partie inférieure de la Bow que dans celle de la Cascade. Un loup a été tué sur la voie ferrée. Un autre est mort brûlé pendant le brûlage dirigé dans le secteur de la Panther. Les loups ont mis 30 ans à recoloniser la vallée de la Bow, après avoir été exterminés dans les années 1950. Il est important que le recrutement de louveteaux soit un succès pour la survie des loups dans le parc. La meute de la vallée de la Bow ne comprend plus que deux adultes. Celle de la Cascade comprend 12 ou 13 adultes. En tout, de quatre à cinq meutes, soit de 35 à 40 loups, fréquentent le parc à un moment ou l'autre de l'année.

**3.11 Faisabilité de la réintroduction de bisons :** On prévoit tenir cet hiver un atelier avec des spécialistes et des organismes provinciaux, pour explorer la faisabilité de réintroduire des bisons dans le parc.

**3.11 Passages pour animaux (PPA) :** Il y a une étude en cours pour déterminer l'efficacité des passages surélevés et souterrains pour les animaux sur la transcanadienne. Au cours des phases 1 et 2 du projet, on a surveillé 12 PPA sur la transcanadienne, et 13 ont été surveillés pendant la phase 3A, puis on a cumulé les données pour la période allant de novembre 1996 à septembre 1999. Pendant les phases 1 et 2, les animaux ont emprunté les PPA plus de 19 000 fois. Les PPA de la phase 3A, plus récents, ont accueilli 3 000 animaux en 22 mois. Ce sont surtout les wapitis qui les emploient, suivis des cerfs et des coyotes. Le taux de traversée complète est élevé pour toutes les espèces. En général, les nouveaux passages surélevés de la phase 3A ont été utilisés au moins trois fois plus souvent que les passages souterrains situés à proximité. Les grizzlis, les loups, les cougars et les ours noirs ont utilisé tous les types de structures (passage surélevé, tunnel à ciel ouvert, ponceau en métal, caniveau, sentier de ruisseau), mais il faudra une analyse plus poussée pour déterminer si les carnivores utilisent les PPA aussi fréquemment qu'on l'espère.

**3.12 Corridor faunique de la Cascade :** L'amélioration du corridor se poursuit. La présence des loups et des cougars a considérablement augmenté depuis qu'on a enlevé les installations. L'hiver dernier, les loups ont utilisé pour la première fois le nouveau passage pour animaux au-dessus du canal Two Jack. Les cadets de l'Armée ont de nouvelles installations en Alberta, là où se trouvait le poste de garde forestier. Il y a eu une évaluation environnementale pour le démantèlement du camp, qui devrait être entrepris en novembre et terminé le printemps prochain.

**3.12 Fréquentation du mont Norquay en été :** La fréquentation pendant l'été du secteur du mont Norquay continue de susciter de l'inquiétude en raison des impacts sur le déplacement de la faune. Les premières données ont été recueillies cet été pour déterminer combien de véhicules empruntent cette route. Il y aura des directives concernant l'utilisation de ce secteur pendant l'été dans les lignes directrices de la station de ski.

**3.13 Site écologiquement fragile de la chaîne Fairholme :** Diverses mesures (panneaux, médias, enlèvement d'un camping) ont été prises pour demander au public de ne pas aller dans ce secteur. La fréquentation de ce secteur a été surveillée et elle a diminué de beaucoup.

**3.14 Lacs Vermilion :** Il y a eu un atelier regroupant des spécialistes du milieu aquatique, du CP et de Parcs Canada, afin de trouver des solutions appropriées pour stabiliser la voie ferrée. Le niveau élevé de l'eau du côté nord de la voie ferrée par rapport au côté sud a entraîné un déplacement saisonnier des rails en raison du gel-dégel. On a discuté des options pour améliorer le drainage entre les deux côtés de la voie, et étudié les conséquences écologiques. Un examen environnemental a réglé le problème de stabilisation de la voie ferrée et de l'eau au ruisseau Five Mile. Le printemps dernier, l'eau a été déviée dans des canaux appropriés et on a mis en place un programme destiné à surveiller le niveau de l'eau. D'autres travaux pourraient être nécessaires à cet égard. Il y aura une autre évaluation environnementale cet automne concernant la restauration des terres humides des lacs Vermilion.

## **CHAPITRE 4 : UNE PLACE D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE**

**4.4 Gestion des ressources culturelles :** On a élaboré un plan de gestion des ressources culturelles pour le parc pour donner l'orientation à long terme. En priorité, on a préparé un plan pour la conservation et l'entretien du lieu historique national Cave and Basin. On a également fait un inventaire informatisé du lieu, lequel constitue une excellente ressource de base pour guider son exploitation et les efforts de conservation. On a aussi rédigé des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux Cave and Basin, du Musée-du-Parc-Banff et de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur.

**4.4 Messages de mise en valeur du patrimoine :** Les messages associés aux lieux historiques nationaux et à d'autres ressources culturelles ont été améliorés par la mise en place de médias sur place, de publications, et de messages diffusés sur la radio FM du parc, et par des initiatives de tourisme patrimonial. Des ententes de coopération avec la Fondation Whyte, le Banff Centre et

d'autres organismes ont permis de sensibiliser davantage le public et lui a donné des occasions d'assister à des activités culturelles patrimoniales.

**4.4 Patrimoine architectural :** La ville de Banff et Parcs Canada ont mis sur pied des initiatives de protection et de mise en valeur des ressources patrimoniales. Une mise à jour détaillée et un inventaire photographique du patrimoine architectural ont été financés par Parcs Canada, la ville de Banff et la province de l'Alberta. D'autres initiatives sont en cours. On a octroyé un permis d'occupation à la ville pour permettre à la *Heritage Corporation* d'améliorer la préservation et la mise en valeur du premier bâtiment de transformateurs, situé près du cimetière de Banff.

**4.4 Tourisme autochtone :** Un nouveau programme d'interprétation coparrainé par Parcs Canada et la Nation Siksika permet aux visiteurs des jardins Cascade d'entrer dans un tipi traditionnel, de parler à des interprètes autochtones et de voir des démonstrations des traditions et coutumes des Siksikas.

**4.4 Stratégie relative aux bâtiments patrimoniaux dans la ville de Banff :** Cette stratégie comprend trois volets. Pour les bâtiments les plus importants du point de vue historique, Parcs Canada va considérer un échange de terrain, si cette mesure favorise la protection des bâtiments. Parcs Canada, la ville et la province de l'Alberta sont à prendre les dispositions pour l'application de la loi provinciale (Historic Resources Act) pour la ville de Banff. En outre, un détenteur de bail peut ajouter un avertissement à son bail, afin que les futurs propriétaires protègent la structure patrimoniale.

**4.4 Vidéo « Bienvenue à Banff » :** Cette vidéo a été préparée pour présenter les ressources patrimoniales de Banff aux touristes. Elle est distribuée aux compagnies d'autocars pour présentation à bord de leurs véhicules.

**4.4 Revendication particulière des Siksikas :** Les Siksikas ont fait une revendication foncière particulière concernant le territoire situé dans la région de Castle Junction. Le groupe de travail qui étudie cette question s'est réuni à l'automne 1998. Le gouvernement du Canada attend une réponse des Siksikas sur certains points. À la suite de négociations, la Nation Siksika et le parc national Banff ont établi de bonnes relations de travail. L'exposition d'interprétation de la Nation dans les jardins Cascade du centre administratif constitue un exemple de la coopération entre les Siksikas et Parcs Canada.

## **CHAPITRE 5 : UNE PLACE POUR LES GENS**

**5.2 Stratégie sur le tourisme patrimonial :** Mise en place en 1997, la Stratégie sur le tourisme patrimonial pour Banff et la vallée de la Bow vise à mettre en valeur et à préserver l'intégrité écologique et culturelle du parc. Au nombre des réalisations de l'année écoulée : une vidéo de formation à l'intention des propriétaires d'entreprise, des employés et des résidents de Banff; des exposés à des auditoires locaux, nationaux et internationaux; la participation accrue des touristes au programme de passeport pour le patrimoine de Banff; l'appui aux projets du centenaire des guides suisses, qui a été un succès; la mise en oeuvre de la stratégie dans d'autres parcs nationaux et

collectivités de parcs. Au nombre des priorités pour l'an prochain : à la fin octobre, accueil de la Society of American Travel Writers à l'occasion de son congrès annuel; fin de semaine du patrimoine alpin et dîner du mérite patrimonial (pour plus d'information, voir à l'annexe 1).

**5.2 Mountain Parks Heritage Interpretation Association :** Cette nouvelle association a établi des normes pour les interprètes professionnels. Elle offre des cours qui mènent à un certificat d'interprète professionnel. Une vingtaine d'interprètes ont obtenu ce certificat.

**5.4 Place du Canada :** Le centre administratif de Banff a été choisi pour être le lieu de la première « Place du Canada » dans un parc national. Cette exposition, qui ouvrira au début de l'an 2000, permettra aux touristes de vivre l'histoire du Canada – passée et présente, grâce à une exposition interactive novatrice sur les héros, l'histoire et les innovations technologiques du pays. La Place du Canada se trouvera dans l'aile du « bureau de poste » originel.

**5.4 Centre de sensibilisation à l'environnement :** Voir le chapitre 7.

**5.4 Interprétation :** Le nombre d'activités d'interprétation (promenades guidées, soirées de cinéma et de théâtre) a augmenté. Les programmes d'interprétation ont été suivis par 23 000 visiteurs. Au nom du Conseil du tourisme patrimonial, on a embauché un formateur pour promouvoir et expliquer le programme « Banff's Best » aux employés. À Banff, 1 500 employés ont suivi le programme, ce qui porte à 3 500 le nombre d'employés formés. Le programme « Banff's Best » est en voie d'être adapté pour le Lake Louise, où 250 employés ont déjà reçu la formation. Ce programme sera mis au point au cours de l'automne 1999. Un nouveau programme d'interprétation familial a été offert trois fois par semaine au camping du Mont-Tunnel. On est à préparer une brochure sur les sites du patrimoine mondial situés dans les parcs des Rocheuses à l'intention des groupes en voyage organisé.

**5.4 Programme pour jeunes naturalistes des Amis du parc national Banff :** En collaboration avec Parcs Canada et la ville de Banff, les Amis offrent un programme pour jeunes naturalistes dans les écoles élémentaires. L'objectif est de susciter des attitudes positives et des choix de vie qui mèneront à l'appréciation des ressources et du patrimoine naturel et culturel du parc et de la collectivité.

**5.4 Guide de référence pour les voyageurs :** Le groupe consultatif sur le transport et les services publics est à préparer un guide de référence à l'intention des voyageurs. Ce document, qui sera prêt pour l'été 2000, contiendra de l'information exacte et pertinente, afin que les voyageurs comprennent et mettent en pratique le protocole de visite du parc.

**5.5 Logement commercial périphérique (LCP) :** On a pris les mesures nécessaires pour gérer le logement commercial dans les régions périphériques. En juin 1998, il y a eu un moratoire sur le développement de logements commerciaux à l'extérieur des collectivités. En octobre 1998, le secrétaire d'État (Parcs) a formé une commission chargée d'étudier le développement du logement commercial périphérique; celle-ci a remis à la ministre un compte rendu sur le LCP et les auberges.

**5.6 Gestion des carnivores :** Le concept de gérer les carnivores par unités de gestion en vue

d'améliorer l'efficacité de l'habitat dans certaines unités a été peaufiné au cours de l'élaboration des plans directeurs pour les parcs nationaux Jasper, Kootenay et Yoho. Ce projet, qui prévoit des aires de sécurité, sera également mis en application dans le parc national Banff. Parcs Canada va continuer d'améliorer le concept au fur et à mesure que de nouvelles informations seront disponibles.

**5.6 Gestion de l'activité humaine :** En juin, Parcs Canada et le Banff Centre for Mountain Culture ont tenu un atelier sur la gestion de l'activité humaine. Ont participé à cet atelier : les villes de Banff et de Canmore, les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, les stations de ski, le bureau du tourisme, des associations et exploitants d'hôtels et de motels, des groupes environnementaux, la Bow Valley Mountain Bike Alliance, des groupes d'amateurs d'activités de plein air, et des spécialistes du tourisme patrimonial, du transport, des loisirs, et des sciences sociales et écologiques. Le but de l'atelier était de commencer à préciser les problèmes et les occasions de gestion de l'activité humaine. Il constituait la première étape concernant la gestion de l'activité humaine; à cette occasion, on a dressé un programme pour les prochaines étapes. La deuxième étape consistera à réunir les personnes possédant les connaissances, l'expérience et l'expertise en Amérique du Nord. La troisième étape sera une rencontre internationale, qui se tiendra au Banff Centre for Mountain Culture; il y sera question des problèmes communs aux collectivités alpines du monde entier. La gestion de l'activité humaine dans le PNB est un sujet à l'ordre du jour du forum de planification de 1999.

**5.6 Interdiction des vélos sur le sentier du Ruisseau-Bryant :** Depuis 1998, les vélos sont interdits sur le sentier du Ruisseau-Bryant, entre le col Allenby et la jonction de la rivière Spray et du ruisseau Bryant (croisement des sentiers), afin de restreindre la perturbation de la faune et d'améliorer l'efficacité de l'habitat. Depuis cette fermeture, l'utilisation du sentier a diminué de plus de la moitié comparativement à 1997.

**5.6 Programme pilote pour le cyclisme :** Parcs Canada et la Bow Valley Mountain Bike Alliance ont élaboré un programme pilote. Ce programme éducatif, qui traite principalement de l'utilisation pertinente des vélos de montagne sur les sentiers désignés, s'adresse aux cyclistes qui fréquentent la vallée de la Bow. Il sera mis en oeuvre au cours d'activités comme « One Hot Summer » (orientation des employés). On a énoncé une série de principes sur l'utilisation pertinente des vélos dans le PNB. Le programme sera évalué à la fin de cette saison préliminaire, tant du point de vue des bénévoles que du point de vue de la pertinence éducative.

**5.6 Tronçon intermédiaire du sentier de la Spray :** Depuis 7 ans, la fréquentation a été restreinte sur ce sentier. Cette mesure a d'abord été prise pour gérer la présence des ours et par la suite pour appuyer le projet sur les grizzlis des versants Est. On étudie actuellement comment sera gérée l'activité humaine dans le futur (voir l'annexe 3).

**5.6 Sentier transcanadien :** Alberta TrailNet, les promoteurs du Sentier transcanadien, a fait savoir qu'il aimerait que le sentier passe par le PNB. Il y a eu des discussions entre TrailNet, Parcs Canada et les provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Aucune décision n'a été prise concernant une route passant par Banff ou dans les secteurs adjacents en Alberta et en Colombie-Britannique. Parcs Canada a indiqué qu'il favorisait une route qui irait de la Colombie-Britannique jusqu'à la rivière Albert, en passant par le col Spray jusqu'au centre des sentiers, puis des terres de

la province de l'Alberta au lac Spray. Le sentier emprunterait ensuite les terres provinciales et arriverait à Banff par le ruisseau Goat. On a suggéré à Alberta TrailNet d'étudier la faisabilité d'un sentier de randonnée et de cyclisme à l'est de la ville de Banff, dans le corridor de la transcanadienne. Une autre possibilité serait qu'il arrive de l'ouest, depuis la rivière Simpson, dans le parc provincial du Mont-Assiniboine (Colombie-Britannique) et continue dans le PNB en empruntant le col Simpson pour redescendre le long du ruisseau Healy. Toutes les options doivent être étudiées avec les parties concernées. Conformément à l'orientation de ses plans directeurs, Parcs Canada appuie le concept du Sentier transcanadien, à condition qu'on ne construise pas de nouveaux sentiers et qu'on soit conscient qu'il y aura des restrictions quant aux types et aux nombres d'utilisateurs.

**5.8 Lignes directrices relatives à la gestion des stations de ski :** En octobre 1998, le secrétaire d'État (Parcs) a demandé à la commission sur le LCP de tenir une consultation publique sur les lignes directrices pour les stations de ski. En décembre, il y a eu des tables rondes à Banff et à Jasper, avec des représentants de l'industrie du tourisme, les utilisateurs locaux et régionaux, des groupes environnementaux et des exploitants de stations de ski. En avril 1999, après avoir lu le rapport de la commission, le secrétaire d'État (Parcs) a fait connaître la position de Parcs Canada sur un certain nombre de points. Un comité consultatif a été mis sur pied pour servir de conseiller sur les points en litige. En juin, on a tenu une journée portes ouvertes pour obtenir l'opinion du public concernant le cadre de travail qui servira à la planification des stations de ski dans les parcs nationaux. Ce cadre de travail comportera trois éléments : les lignes directrices qui serviront à établir le processus de réglementation et la planification à long terme, les règles de gestion des stations de ski, et un guide des pratiques exemplaires.

**5.9 Secteur du terrain de golf de Banff Springs :** Les promenades en traîneau à chiens se font maintenant à autre endroit plus approprié du point de vue écologique que le terrain de golf. Voir au point 6.1.

## **CHAPITRE 6 : TRANSPORTS**

**6.1 Passages pour animaux :** Voir la section 3.11.

**6.1 Mortalité de la faune sur les routes :** Le Groupe consultatif sur le transport et les services publics tiendra en novembre et décembre 1999 un atelier de travail sur la mortalité de la faune sur les routes. On y examinera plus particulièrement les effets de la mortalité de la faune et les tendances, et l'efficacité des passages pour animaux, et on essaiera de trouver des solutions à court et à long terme pour réduire la mortalité de la faune.

**6.1 Boucle du terrain de golf de Banff Springs :** De décembre à mai, la route a été fermée aux véhicules privés pour encourager les espèces prédatrices à revenir à cet important secteur d'hivernage pour la faune alpine. Le reste de l'année, la route ferme à 23 h afin d'inciter les prédateurs à utiliser ce secteur.

**6.1 Promenade de la Vallée-de-la-Bow (PVB) :** Les restrictions volontaires concernant le

déplacement nocturne sur la PVB à partir du canyon Johnston en direction est sur la transcanadienne sont toujours en vigueur de mars à juin. Des recherches ont montré que c'est au printemps que la faune est le plus sensible à la présence humaine dans les habitats du fond de cette vallée, parce qu'elle ne peut pas atteindre les habitats en altitude en raison de la neige, de même qu'au crépuscule jusqu'à l'aube, moment où les animaux sont le plus actifs. Un examen préliminaire de la circulation montre qu'il y a encore beaucoup de véhicules qui empruntent cette route pendant la période de restrictions volontaires, surtout une heure après la fermeture le soir et une heure avant qu'elle soit rouverte le matin. Cette violation des restrictions augmente en juin. En 2000, Parcs Canada va poursuivre son programme de sensibilisation et d'information et mettra plus d'employés à l'entrée de la zone fermée. Cette fermeture est une des mesures employées pour améliorer l'habitat et le déplacement de la faune dans les corridors. Il sera difficile d'évaluer l'avantage écologique de chacune des mesures adoptées, mais un suivi à long terme devrait permettre d'en mesurer les effets.

**6.1 Route 1A** : La route entre Lake Louise et le parc national Yoho a été fermée à la circulation automobile.

**6.1 Étude des transports à Lake Louise** : Une étude est en cours dans le but de trouver des solutions pour réduire la congestion, rendre la visite plus agréable aux touristes et apporter des améliorations à l'environnement. Voir l'annexe 4.

**6.1 Étude des transports** : Parcs Canada a proposé au Groupe consultatif sur l'écosystème du corridor de la Bow de mener une étude des transports dans la vallée de la Bow conjointement avec divers organismes, dont Parcs Canada, la province de l'Alberta, la ville de Banff, la ville de Canmore et le district municipal de Bighorn. Cette étude devrait mener à une meilleure compréhension du volume et de la diversité de la circulation actuelle, à des solutions pour l'améliorer, à la détermination des secteurs problèmes, à une compréhension des incidences écologiques actuelles et futures, et à l'élaboration de solutions à court et à long terme. Les divers organismes ont fait part de leur intérêt dans ce domaine.

**6.1 Le Canadien Pacifique** : En dépit de toutes les mesures prises par le Canadien Pacifique, la mortalité de la faune le long du chemin de fer continue d'être un problème. Le CP a amélioré ses méthodes d'inspection des wagons à céréales pour détecter les fuites et de signalement des déversements. Les travailleurs de la compagnie en poste dans les parcs des Rocheuses reçoivent une formation continue pour améliorer la précision des comptes rendus d'incidents concernant la faune. On a mis au point un programme de sensibilisation et de communication à l'intention des expéditeurs, afin d'améliorer les méthodes de chargement du grain. On déplace de moins en moins les wagons par étapes dans les parcs des Rocheuses. Le CP a acheté un camion à réservoir aspirateur basé à Banff. Il sert à enlever le grain sur les voies ferrées pendant le printemps et à nettoyer les voies en cas de déversement. On est à expérimenter l'utilisation de sifflets, de cloches et de lumières pour alerter la faune quand un train approche, de même que des techniques de déneigement pour ouvrir une voie par laquelle les animaux peuvent s'échapper à l'arrivée d'un train.

---

## **CHAPITRE 7 : UNE PLACE POUR LA COLLECTIVITÉ**

---

**7.2 Centre d'éducation sur l'environnement :** Le 26 juin 1998, la ministre du Patrimoine canadien annonçait que Parcs Canada mettrait de côté un emplacement dans la section 200 de l'avenue Banff afin d'en faire un Centre d'éducation sur l'environnement et un point d'intérêt pour Parcs Canada. On a acheté le bail du 214, avenue Banff en permettant toutefois au titulaire actuel d'y demeurer comme locataire pour une période déterminée. On a aussi entamé des discussions avec Esso concernant le 212, avenue Banff.

**7.2 Plan communautaire de la ville de Banff :** Le règlement municipal régissant le plan communautaire et l'utilisation des terres a été approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada en décembre 1998. Il incorporait l'orientation ministérielle annoncée en juin 1998. Le plan se conforme à un principe visant trois objectifs : absence d'impacts nets sur l'environnement, limites de la croissance annuelle et limites de l'aménagement résidentiel et commercial.

**7.2 Projet communautaire éco-efficient :** La ville de Banff, en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités et avec Parcs Canada, fera l'objet d'un projet pilote en vue de trouver des systèmes communautaires auto-efficents conçus pour réduire l'émission de gaz à effet de serre grâce à la conservation de l'énergie. On en est aux premières réunions avec experts et groupes intéressés.

**7.2 Admissibilité au titre de résident :** Parcs Canada multiplie ses efforts afin de renforcer la compatibilité avec la condition d'admissibilité au titre de résident. Les transactions immobilières font l'objet d'une vérification, y compris les hypothèques et les transferts de bail, car toutes nécessitent une Déclaration statutaire attestant l'admissibilité au titre de résident.

**7.2 Planification des terres contiguës à la ville de Banff :** On exécutera un programme de planification pour les terres entourant la ville de Banff, y compris le secteur du mont Sulphur, les lacs Vermilion, le secteur du terrain de golf et le mont Tunnel. Le programme traitera de questions relatives à l'utilisation des terres dans la région des montagnes et les secteurs avoisinants. On abordera aussi des questions relatives à l'écologie et aux loisirs. Enfin, on traitera de liens entre ce secteur et la ville de Banff, le mont Norquay, le secteur du lac Johnson et la vallée de la Spray. On en discutera durant le forum afin de cerner les questions qui préoccupent dans cette région.

**7.2 et 7.3 Paramètres pour les collectivités du parc :** On prévoit définir un cadre législatif visant les collectivités situées dans les parcs. Ainsi, chacune des collectivités situées dans un parc aurait des limites juridiques, l'aménagement commercial y serait régi de façon permanente et la condition statutaire comporterait un principe d'absence d'impacts nets sur l'environnement applicable à tous les futurs plans de collectivité.

**7.3 Plan communautaire de Lake Louise :** Le plan a été présenté à la ministre aux fins d'approbation après une vaste campagne de consultation. Il reflète les principes que la Ministre a annoncés pour les collectivités en juin 1998, et les mesures définies dans le plan directeur du parc de 1997. Voir annexe 4.

**7.3 Planification du secteur de Lake Louise :** On a lancé un ensemble intégré d'activités de planification pour le secteur de Lake Louise, comprenant la collectivité de Lake Louise, la pente de ski, le transport public et les secteurs de Skoki et du lac Moraine. Ces activités sont présentées à l'annexe 4, et feront l'objet de discussions lors du forum sur la planification.

---

## **CHAPITRE 8 : UNE PLACE POUR UNE GESTION OUVERTE**

---

**8.2 Rapport public sur la mise en oeuvre du plan directeur :** Octobre 1999 verra la tenue du deuxième forum annuel de planification. On a modifié le format afin d'intégrer les changements reçus au cours de l'année dernière. En 2000, on prévoit que les discussions sur la mise en oeuvre du plan auront lieu dans des centres urbains tels que Calgary, Edmonton et Vancouver. Ces discussions sur le parc national Banff seront combinées à des discussions sur les plans des autres parcs nationaux des montagnes Rocheuses, à savoir les parcs Yoho, Kootenay, Jasper et des Lacs-Waterton.

**8.3 Processus d'examen du développement :** Le processus et le fonctionnement de la Commission consultative sur la mise en valeur ont été modifiés depuis le forum sur la planification de 1998 afin de traiter des préoccupations qu'on y avait soulevées. Voir annexe 2.

**8.4 Utilisation appropriée -** On a préparé un cadre pour l'utilisation appropriée et des discussions se poursuivent sur la meilleure façon de le mettre en oeuvre avec la ville de Banff. Il faut notamment trouver des solutions à un certain nombre de questions d'ordre juridique.

**8.4 Utilisation appropriée à Lake Louise :** Le plan communautaire de Lake Louise définit des principes et des exemples précis de services élémentaires et essentiels appropriés. En s'inspirant du modèle défini pour la ville de Banff, on a préparé un questionnaire-ébauche portant sur l'utilisation appropriée.

**8.5 Coordination régionale :** Parcs Canada collabore avec un certain nombre d'agences et d'organismes au niveau régional afin de coordonner l'utilisation des terres et les services. Parmi ces organismes, notons :

1) le Groupe consultatif sur l'écosystème du corridor de la Bow (GCECB) : ce groupe est sous la présidence de la province de l'Alberta et se compose de représentants de Parcs Canada, de la ville de Banff, de la ville de Canmore et du district municipal de Bighorn (MD 8). L'an dernier, on a poursuivi le travail commencé en vue d'établir une cartographie coordonnée et un système de base de données. On a élaboré des lignes directrices pour la gestion de l'utilisation des corridors fauniques cernés par le public. Enfin, on a élaboré une méthode coordonnée de gestion du feu.

2) Le Biosphere Institute of the Bow Valley (BIBV) : ont participé à la création de ce groupe en 1997 plusieurs agences et groupes d'intérêt. L'intention globale est d'offrir une source centrale d'information sur la vallée de la Bow, et ce, pour mieux connaître l'écosystème et d'établir des liens plus précis avec les questions sociales et économiques. Il s'agit d'un organisme non politique et sans but lucratif. Il offre un registre aux chercheurs et aux bénévoles.

Cette année, les efforts déployés ont surtout porté sur la tenue d'ateliers animés par des experts en différents domaines afin de définir les forces de l'information existante sur la vallée de la Bow et ses lacunes.

3) le Groupe de liaison inter-organismes de l'écosystème du centre des Rocheuses (GLIECR) : ce groupe établi en 1991 s'intéresse de près à la ligne de partage des eaux entre l'Alberta et la Colombie-Britannique et comprend des représentants d'agences gouvernementales, dont Parcs Canada, et des deux provinces. Le GLIECR a été formé pour veiller à la gestion durable du poisson, de la faune, de la forêt, des minéraux et des ressources en énergie, ainsi qu'à la coordination de l'utilisation et du profit que tirent les humains de ces terres. La priorité de cette année est d'examiner de manière coordonnée l'accès du public. On traitera notamment de l'accès aux secteurs de l'arrière-pays à partir des terres adjacentes.

4) Le British Columbia Interagency Management Committee : On a discuté de questions ayant trait à l'utilisation des terres et se posant au niveau de la province et de Parcs Canada. De pair avec des agences provinciales, on a préparé des ateliers qui devraient se tenir dans le courant de l'automne; ils porteront notamment sur la santé de la forêt, la gestion du feu, l'accès et la gestion de la faune.

5) Parcs Canada est membre du nouveau comité provincial du tourisme de la Alberta Economic Development Authority.

6) Alberta Whirling Disease Task Force - Parmi les participants, notons la présence du spécialiste en sciences aquatiques du parc.

7) Parcs Canada, Trout Unlimited Canada, TransAlta Utilities, Golder Associates, American Fisheries Society (North Pacific Chapter), Pisces, Environmental Consulting, et Sharps Audio Visual sont co-commanditaires d'une deuxième conférence internationale ayant pour thème Écologie et Gestion des salmonidés du Nord-Ouest : omble à tête plate, qui se tiendra à Canmore en novembre 1999.

8) Rocky Mountain Grizzly Planning Committee : voir article 3.11.

9) Projet sur le grizzli des versants Est (PGVE) : voir article 3.11.

**8.5 Initiative de Yellowstone au Yukon (Y2Y) :** En mai 1998, Parcs Canada et le National Parks Services du ministère de l'Intérieur des États-Unis ont signé un protocole d'entente afin de coopérer à la gestion, à la recherche, à la protection, à la conservation et à la mise en valeur des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, et en particulier des aires patrimoniales situées près de la frontière canado-américaine ou adjacentes à cette frontière. L'initiative de protection de Yellowstone au Yukon (Y2Y) vise l'un des douze secteurs prioritaires cernés en vue d'une collaboration entre les deux pays.

---

## **CHAPITRE 9 : UNE PLACE POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE**

---

**9.2 Gestion de l'environnement :** En matière de gestion environnementale, les efforts ont surtout porté sur quatre domaines : systèmes d'entreposage du carburant, lutte contre les parasites,

substances dangereuses et sites contaminés. Ces domaines continueront d'être prioritaires tout au long de l'année prochaine. Soixante pour cent des locataires du parc ont indiqué qu'ils ont déjà apporté, ou qu'ils apporteront, des améliorations à leurs systèmes d'entreposage de carburant pour se conformer aux normes en vigueur. S'efforçant de réduire l'utilisation de produits chimiques, Parcs Canada a travaillé avec l'Association des hôtels et motels afin de faire changer les pratiques dans la réduction, l'utilisation et l'entreposage des pesticides. On remarque quelques améliorations au niveau de l'entreposage des substances dangereuses et du transport du chlore gazeux. On a mis au point un nouveau système d'échantillonnage des lieux contaminés, ce qui permettra, on l'espère, un échantillonnage plus cohérent.

**9.2 Consommation d'énergie :** Parcs Canada a pris diverses mesures visant à réduire la consommation d'énergie. L'éclairage à Cave and Basin, au centre d'information et au LHN du Musée-du-parc-Banff a fait l'objet d'adaptations, ce qui a eu pour résultat une réduction annuelle de 90 000 Kwh, équivalant à une réduction de 60 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub>.

**9.2 Processus d'évaluation environnementale :** Divers programmes de formation ont été offerts aux partisans, consultants et membres du personnel pour améliorer la qualité des évaluations, en particulier de l'évaluation des effets cumulatifs. Des ateliers et des réunions ont eu lieu avec divers groupes d'intérêt afin de discuter des questions et des attentes inhérentes à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LAEE). On a fait une vérification de la LAEE, ce qui a abouti à un plan d'action et à des recommandations en vue d'améliorations continues dans l'application de la LAEE. Les sites Web de la LAEE couvrent maintenant la totalité du parc national Banff.

**9.3 Traitement des eaux usées tertiaires :** Au cours de l'année dernière, on a élaboré de nouveaux plans directeurs pour les parcs Jasper, Kootenay et Yoho. Ce faisant, on a défini de nouveaux objectifs pour les usines de traitement des eaux usées. Elles sont plus précises que celles contenues dans le plan directeur du parc national Banff de 1997, notamment pour ce qui est du *comment* et du *où* les échantillonnages seraient faits aux fins du suivi. Les nouveaux objectifs et la méthode de surveillance seront incorporées au plan directeur du parc national Banff lors de sa prochaine révision. La ville de Banff prévoit la tenue d'un atelier sur les objectifs visés et entreprendra un exercice d'« analyse de la valeur » pour incorporer la technologie possible. Le plan communautaire de Lake Louise reconnaît qu'il est nécessaire d'ajouter un troisième clarificateur à l'usine de traitement des eaux usées de Lake Louise et d'améliorer les stations de relèvement, deux conditions à l'expansion de l'hébergement commercial. Grâce à ces mesures, l'usine aura atteint les objectifs fixés.

**9.3 Enlèvement du phosphate :** Une étude est en cours dans les rivières Bow, Athabasca et Kicking Horse afin de déterminer les niveaux de phosphore et s'il est nécessaire de l'enlever. Le phosphore contribue au développement de la biomasse algale en aval. L'information compilée dans le cadre de cette étude aidera à l'élaboration de programmes éducatifs qui devraient permettre une réduction des niveaux de phosphore à la source.

---

## ANNEXES

---

---

## **ANNEXE 1 : MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE SUR LE TOURISME PATRIMONIAL**

---

### **Historique**

Élaborée en 1997 et dans sa deuxième année de mise en oeuvre, la Stratégie sur le tourisme patrimonial dans la vallée de la Bow et à Banff a pour but de mettre en valeur et de préserver l'intégrité écologique et culturelle du parc. En préconisant une vision, une orientation et un ensemble d'objectifs propres à l'industrie du tourisme local et en favorisant un sens de la responsabilité partagée pour la protection du parc auprès des intervenants du secteur touristique, des visiteurs et des résidents, cette Stratégie garantira un avenir viable aux valeurs naturelles et culturelles du parc.

Le programme de tourisme patrimonial est un projet conjoint auquel participent Parcs Canada, la ville de Banff, la ville de Canmore, le Bureau de tourisme de Banff/Lake Louise, l'Association des hôtels et motels de Banff/Lake Louise, le Whyte Museum of the Canadian Rockies et la Mountain Park Heritage Interpretation Association.

### **Réalisations de 1998-1999**

- intégré une approche écosystémique renforcée dans le programme d'orientation axé sur le patrimoine de Banff's Best;
- promu et dispensé le programme d'orientation à 1 500 employés l'été dernier, portant le nombre total d'employés formés à 3 500;
- adapté le programme d'orientation de Banff à la situation de Lake Louise et présenté ce programme à 238 employés du milieu des affaires de Lake Louise;
- monté une vidéo sur le tourisme patrimonial pouvant être présentée aux propriétaires de commerces, aux employés et aux résidents;
- présenté la Stratégie à divers publics aux niveaux local, national et international;
- appuyé cinquante activités associées au Festival régional des guides suisses, en coopération avec trente-et-un autres partenaires;
- imposé le projet de tourisme patrimonial comme thème majeur du tout prochain congrès de la Society of American Travel Writers;
- donné le premier cours sur l'accréditation en interprétation dans le secteur privé et public;

- doublé la participation des visiteurs dans le cadre du programme Passeport pour le patrimoine de Banff;
- garanti des adhésions au comité provincial du tourisme de la Alberta Economic Development Authority;
- consacré une part importante du plan communautaire de Lake Louise au tourisme patrimonial et fait de la prestation de programmes sur le patrimoine une condition pour l'expansion commerciale;
- ajouté des représentants du milieu des affaires de Lake Louise et des établissements d'hébergement commerciaux périphériques au Conseil sur le tourisme patrimonial;
- incorporé des thèmes axés sur le tourisme patrimonial dans le guide de vacances de Parcs Canada pour l'Alberta et l'est de la Colombie-Britannique, le guide des visiteurs des parcs des Montagnes Rocheuses et dans d'autres documents promotionnels représentant la région de Banff et de Lake Louise;
- mis l'accent sur des messages et images liés aux valeurs du parc, ainsi qu'à la nature, à l'histoire et à la culture de cette destination du Patrimoine mondial au cours des visites de promotion touristique et de salons professionnels, tels que Kanata, le congrès de l'Association des voyages nationaux, Spotlight Canada UK et Rendez-vous Canada;
- élargi le concept de tourisme patrimonial au-delà de Banff, ce qui a eu pour résultat des stratégies pour les parcs Jasper et des Lacs-Waterton, et des discussions préliminaires à propos de Revelstoke, Glacier, Yoho et Kootenay.

### **Priorités pour 1999-2000**

#### Society of American Writers Annual Convention

- 350 rédacteurs de voyage de partout en Amérique du Nord seront en ville du 23 au 28 octobre 1999;

#### Fin de semaine du patrimoine alpin et dîner du mérite patrimonial

- dates provisoires : 29 et 30 avril 2000;
- prix de reconnaissance remis aux individus, aux entreprises commerciales et aux institutions en plusieurs catégories;

#### Accréditation

- progrès considérable accompli pour atteindre l'accréditation en l'interprétation dans le secteur privé et public;

#### Évaluation

- établi des jalons en sensibilité, connaissance, compréhension et comportement, contre lesquelles les mesures et activités portant sur le patrimoine peuvent être surveillées et mesurées;

Courte version de la vidéo sur le tourisme patrimonial

- pour visionnement à bord d'autobus commerciaux et dans les chambres d'hôtel, et comme article vendu au détail.

---

## **ANNEXE 2 : PROCESSUS D'EXAMEN DU DÉVELOPPEMENT**

---

Le processus d'examen du développement, adopté par Parcs Canada en juillet 1997, offre un cadre clair et cohérent pour l'examen des propositions d'aménagement dans les parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay. Le processus en deux parties sur le permis agit comme une interface entre les plans et politiques des parcs nationaux d'une part, et les buts visés par les opérateurs-auteurs des plans d'aménagement ou de réaménagement de leur propriété d'autre part.

La première partie, intitulée Examen du permis d'aménagement, consiste en deux volets, l'un formel et l'autre technique. Du côté formel, la pertinence d'un aménagement proposé est examinée selon les plans, politiques, règlements, lignes directrices, directives, plans de secteurs et de collectivités de parc applicables et plans de gestion des ressources culturelles. Du côté technique, on évalue la conception architecturale et l'emplacement, les incidences sociales et environnementales, le soutien en matière d'infrastructure et d'autres facteurs connexes. En plus d'un permis d'aménagement, il se peut qu'il faille aussi avoir un permis de construction. Cette deuxième partie du processus d'examen des aménagements garantit que les nouvelles constructions et les rénovations d'anciens bâtiments ne menaceront pas la santé, la sécurité ou le bien-être général du public. La tâche consiste à faire respecter le code du bâtiment national ou provincial qui fixe les normes de base en matière de construction.

Depuis l'adoption du processus, Parcs Canada s'est efforcé d'améliorer la transparence des décisions d'aménagement et de définir davantage les étapes formelles du processus. Plus précisément, des décisions ont été prises afin de répondre aux trois préoccupations principales relevées durant le forum de planification annuel du parc national Banff de 1998 : clarifier le rôle de Commission consultative de mise en valeur (CCMV), établir des critères clairs afin de déterminer quelles propositions sont recommandées à la CCMV, et élaborer un mécanisme d'appel pour l'aménagement de lieux publics.

### **Commission consultative sur la mise en valeur (CCMV)**

Pour aider à clarifier le rôle de la CCMV, un atelier de deux jours a eu lieu en janvier 1999, ce qui a résulté en un mandat peaufiné qui décrit clairement les rôles primaires et secondaires de la CCMV. La Commission a premièrement un rôle consultatif pour le directeur lorsque ce dernier étudie les demandes de permis d'aménagement et d'autres questions qui peuvent lui être adressées, et ce, afin d'en déterminer la pertinence et l'acceptabilité dans le cadre d'un contexte élargi de gestion, de planification et d'aménagement.

La CCMV joue également un rôle d'intermédiaire pour le public en lui permettant notamment de participer directement au processus d'examen des aménagements grâce à des réunions publiques, prévues pour le dernier jeudi du mois. Le rôle de la Commission se précise davantage avec l'expérience et continuera de se clarifier à mesure que le processus d'examen des aménagements évolue.

### **Critères clairs**

Pendant les premiers mois de la mise en vigueur du processus d'examen de l'aménagement, toutes les demandes de permis d'aménagement ont été présentées à la CCMV, peu importe la portée ou l'intensité de l'aménagement proposé. Pour différentes raisons, la CCMV et le public ont trouvé exagérée cette façon de faire. Pour tenter d'atténuer la redondance dans le processus, le bureau de l'aménagement a pris la responsabilité de revoir les demandes de permis considérées mineures.

Après le Forum de planification annuel du parc national Banff de 1998, on a exigé des clarifications supplémentaires des critères. Aujourd'hui, les propositions d'aménagement sont examinées à l'intérieur de trois catégories déterminées selon la portée et la complexité de la proposition et selon les effets de cette dernière sur l'environnement.

### **Mécanisme d'appel en matière d'aménagement**

Parcs Canada a établi la Commission d'examen des parcs des Rocheuses (CEPR) qui est chargée d'étudier les questions de processus et de procédure émanant des recommandations de la CCMV et des décisions prises par le directeur par suite de ces recommandations. Les instances de la CEPR se déroulent de façon très similaire à celles de la Commission d'appel sur l'aménagement municipal.

---

## **ANNEXE 3 : OPTIONS CONCERNANT LE TRONÇON INTERMÉDIAIRE DU SENTIER DE LA SPRAY**

---

La gestion du tronçon intermédiaire du sentier de la Spray, allant du ruisseau Goat à la limite du parc près du réservoir du lac Spray, fera l'objet de discussions lors du forum de planification de 1999.

### **Historique**

Le secteur entourant le tronçon intermédiaire du sentier de la Spray, allant du ruisseau Goat à la limite du mont Fortune, près du réservoir du lac Spray, a été interdit à l'usage privé en saison au cours des sept dernières années. Fermé à l'origine en raison de loups qui y avaient aménagé leur tanière, le sentier a fait l'objet d'une fermeture prolongée pour faire du secteur un secteur de surveillance dans le cadre du Projet sur le grizzli des versants Est (PGVE). Afin de déterminer un modèle d'efficacité en matière d'habitat, on avait besoin d'un secteur peu visité par le public (moins de 50 perturbations par mois) qui servirait d'étalon auquel on pourrait comparer des secteurs de fréquentation plus élevée. Pour les besoins du PGVE, le secteur devait être fermé du 1<sup>er</sup> avril au 15 novembre. Le secteur a donc été

fermé pendant cette période au cours des cinq dernières années et ouvert pour l'hiver. On a récemment décidé de reconduire le Projet pour deux autres années.

Le sentier suit un ancien chemin coupe-feu désaffecté dans les années 1980. Il est idéal pour la randonnée, l'équitation et le cyclisme. Avant 1992, il n'était pas rare de voir jusqu'à 100 cyclistes par jour fréquenter ce tronçon du sentier. En 1992, on enregistrait entre 40 et 85 nuits de camping au cours de chacun des mois d'été. Par contre, l'équitation, commerciale ou privée, n'occupait pas une place importante.

Bien que le secteur ait été fermé aux randonneurs et aux cyclistes, on a autorisé le long de la vallée une randonnée à cheval par mois en juillet, août et septembre, comptant jusqu'à 10 clients par randonnée. Ceux-ci passaient deux nuits dans le secteur fermé. L'utilisation par les gardes de parc est limitée à environ deux séjours de deux nuits par mois. Les travaux de recherche sur les pêches occasionnent de quatre à cinq autres séjours d'un jour par mois, tout comme le PGVE. Les travaux préparatoires en vue de feux dirigés en mai, septembre et octobre de certaines années nécessitent la présence d'une dizaine de personnes dans le secteur, et ce, pour des séjours allant jusqu'à deux semaines par mois. On a donc estimé la fréquentation du secteur fermé à une moyenne de 30 perturbations par mois, ce nombre étant plus élevé en mai, septembre et octobre.

### **Secteur de sécurité pour le grizzli**

La présence d'humains dans un secteur donné peut réduire la capacité d'un grizzli d'accéder à son habitat. Par exemple, la construction de routes ou d'immeubles peut menacer ou détruire l'habitat. Des visiteurs en grand nombre peuvent forcer les ours à s'éloigner d'un secteur. L'une des méthodes utilisées par Parcs Canada pour examiner l'incidence de la fréquentation humaine sur la faune délicate consiste à appliquer *des modèles d'efficacité en matière d'habitat*. Ces modèles aident à déterminer la capacité d'un secteur à abriter des espèces telles que le grizzli.

Afin de mesurer l'efficacité de l'habitat du grizzli dans le parc national Banff, on a divisé le parc en 27 unités pour la gestion des carnivores (UGC). On les décrit dans le plan directeur du parc à la page 44. Chaque UGC fait à peu près la taille du domaine d'un grizzli femelle et est classée selon sa capacité de servir d'habitat complet. On détermine l'efficacité d'un habitat en comparant le potentiel qu'offre un secteur pour abriter des grizzlis à la valeur du secteur en tant qu'habitat après avoir tenu compte de la fréquentation humaine.

On a défini des objectifs pour chaque UGC selon le potentiel d'amélioration de l'efficacité de l'habitat et la prise en compte des expériences des visiteurs. Les études montrent que si l'efficacité de l'habitat est réduite d'aussi peu que 20 p. 100, le grizzli s'éloignera du secteur et du moins n'en fera pas son domaine permanent. Le but visé pour le PNB consiste à gérer les activités humaines d'une façon qui garantit une efficacité de l'habitat pour le grizzli à 80 p. 100 dans presque toutes les UGC du parc.

On a aussi recours à l'analyse de la zone de sécurité pour gérer les régions susceptibles d'abriter des grizzlis. Cet outil reconnaît que le facteur le plus important pour la survie du grizzli, c'est de réduire au maximum le risque de rencontre avec des gens. Ces zones permettent à des grizzlis femelles adultes de se nourrir pendant que la probabilité de se faire déranger par des humains est faible. Elles sont délimitées par taille, selon la qualité de l'habitat, l'élévation et de niveau d'activité humaine. Afin de

garantir la survie à long terme des grizzlis, les chercheurs recommandent qu'environ 68 p. 100 de l'habitat propice aux ours dans la UGC soit mis de côté. Les ours qui ont accès à un habitat sûr ont tendance à rester méfiants des humains, ont moins de chance de s'habituer à la nourriture des hommes ou d'en devenir dépendants, et ont moins de chances d'être tués inutilement que les ours non méfiants.

L'équipe du PGVE a recommandé que pour garantir que le secteur contigu au tronçon intermédiaire du sentier de la Spray demeure sûr pour les grizzlis, les perturbations humaines ne doivent pas être supérieures à un certain nombre par mois. Le secteur en question porte actuellement la cote *Élevée*, attribuée à un habitat naturel et est l'une des cinq zones cotées comme telles dans le PNB à l'extérieur des zones urbaines. Le modèle d'habitat efficace repose sur le fait que pour être jugé sûr un secteur ne doit pas faire l'objet de plus de 80 activités perturbatrices par mois.

Par activité perturbatrice, on entend un groupe de gens voyageant ensemble à travers une zone. Ce peut être aussi une suite de cavaliers, un groupe de cyclistes ou un simple randonneur. Un passage par jour est considéré comme une activité; si la personne passe la nuit dans la zone en question, il s'agit de deux activités.

## **Choix**

On a étudié trois scénarios possibles pour la gestion future du secteur contigu au tronçon intermédiaire du sentier de la Spray.

1. Gérer le secteur spécifiquement à des fins de recherche, obligeant à fermer le secteur au public.
2. Gérer le secteur de sorte à permettre la création d'une zone de sécurité tout en y permettant un accès limité. En d'autres mots, il faut limiter le nombre d'activités perturbatrices à 50 par mois, faisant ainsi mesure de prudence.
3. Rouvrir le secteur sans restreindre le nombre des visiteurs.

Vous trouverez ci-dessous une évaluation sommaire de chacune des options. La mise en oeuvre de l'une d'entre elles, quelle qu'elle soit, entraînera une surveillance à long terme et donnera lieu à des adaptations.

Option 1 : On a reçu une demande pour prolonger le PGVE dans le secteur contigu au tronçon intermédiaire du sentier de la Spray pendant deux autres années. Les chercheurs aimeraient continuer à surveiller les activités des grizzlis dans le secteur qui est dans un état relativement intact. Si une prolongation de deux ans est accordée, l'utilisation du secteur resterait inchangée par rapport à la situation présente. Par suite de la prolongation, il pourrait y avoir des discussions publiques sur l'aménagement futur de la région.

Option 2 : Grâce à la mise en oeuvre d'un système d'accès au secteur englobant le tronçon intermédiaire du sentier de la Spray, la zone pourrait à la fois être ouverte aux fins de loisirs et servir de secteur de recherche dans le cadre du PGVE. Ceci signifierait qu'un nombre fixe d'activités perturbatrices autorisées chaque mois se répartiraient entre deux groupes : les divers types d'utilisateurs

publics et l'administrations du parc qui y mènerait ses activités de recherche et de gestion. Ainsi, les objectifs en matière d'habitat efficace pourraient être maintenus dans le secteur.

Option 3 : L'accès sans limite au secteur contigu au tronçon intermédiaire du sentier de la Spray limiterait la possibilité d'atteindre les objectifs fixés, condition d'un habitat efficace tel que décrit dans le plan directeur de Banff. La fréquentation actuelle du sentier du Ruisseau-Goat et du sentier de la Spray indique un taux de passage considérable (supérieur à 1000 perturbations par mois) dans les secteurs adjacents. La cote actuelle en matière d'habitat efficace applicable au secteur contigu au tronçon du sentier de la Spray est de 92,1 p. 100. Si l'accès y est libre, l'efficacité de l'habitat se trouvera réduite.

## **Recommandation**

On recommande d'opter pour la solution n° 2. On pourrait ainsi offrir tout un éventail d'activités dans l'arrière-pays. Le parc générerait ainsi ses propres activités et offrirait des possibilités au public qui permettraient à l'écosystème de faire vivre des populations viables de carnivores.

Un nombre défini d'activités serait permis chaque mois dans le secteur comprenant le tronçon intermédiaire du sentier de la Spray. Ces permis seraient octroyés à la fois pour l'utilisation du public et de Parcs Canada. Pendant certaines périodes, il serait peut-être nécessaire que le parc ait une plus grande proportion des permis; par exemple lors des travaux préparatoires en vue d'allumer des feux dirigés ou pendant d'autres travaux de recherche. Dans les mois ultérieurs, il se peut qu'on accorde davantage au public. La zone serait ouverte en hiver sans restrictions en fait de nombre.

Un élément clé de cette stratégie est l'octroi de permis aux trois types d'utilisateurs : randonneurs pédestres, cavaliers et cyclistes tout terrain. Chaque groupe aurait la possibilité de se déplacer dans le secteur contigu au tronçon intermédiaire du sentier de la Spray. Le système de permis peut comporter une condition quant au nombre minimal ou maximal de personnes dans un groupe, de même que des conditions dans le temps, avec le souci de donner des possibilités équivalentes aux trois groupes.

## **ANNEXE 4 : SECTEUR DE LAKE LOUISE**

En réponse au plan directeur, des activités ont été entreprises dans le secteur de Lake Louise. En voici un résumé.

### **1. Plan communautaire de Lake Louise**

Le plan communautaire a été rédigé et soumis pour approbation. Il reflète les principes énoncés par la ministre pour les collectivités en juin 1998. On y prévoit notamment :

- une réduction de 49 ha de la superficie du village
- la remise en état de plus de 40 ha de terrains perturbés à l'intérieur et à l'extérieur du village
- l'importance d'élaborer des stratégies concernant l'activité humaine pour les aires d'utilisation diurne

des environs immédiats

- la protection du patrimoine architectural important
- une augmentation du nombre de clients dans les logements commerciaux, qui pourrait passer de 2 398 personnes à 2 846
- une réduction de 3 500 à 2 900 du nombre maximal de clients accueillis pour la nuit, conformément au plan directeur
- une croissance commerciale échelonnée sur au moins 10 ans
- des conditions rigides pour le développement commercial
- une stratégie pour résoudre les problèmes d'hébergement
- un cadre de travail sur l'utilisation appropriée pour déterminer les services essentiels

Le plan a été préparé à la suite de consultations auprès du public et des intéressés, à qui on a présenté trois scénarios d'aménagement. Le Comité consultatif de Lake Louise (CCLL) a joué un rôle important dans l'élaboration du plan.

On est à finaliser les lignes directrices pour la mise en oeuvre du plan communautaire. Elles contiendront des paramètres et des mesures détaillées. On y trouvera notamment des principes et paramètres pour les secteurs suivants : architecture, améliorations du paysage, signalisation, éclairage, et interventions particulières et modifications aux conditions/restrictions pour les divers sites de la collectivité. Comme l'aspect réglementaire de ces secteurs a déjà fait l'objet d'une consultation publique par le biais du plan communautaire, les lignes directrices pour la mise en oeuvre seront établies à la suite de discussions avec le CCLL.

## **2. Fréquentation estivale - Skiing Louise**

Parcs Canada a terminé son examen de la fréquentation estivale de la station de ski. Cet examen reposait sur les recommandations contenues dans des rapports rédigés par des consultants, sur l'information fournie par des chercheurs, et sur sa propre étude des enjeux. Il a été établi que ce secteur est une aire importante pour les grizzlis. De nombreuses femelles grizzlis fréquentent régulièrement ce secteur. Les dossiers historiques indiquent d'ailleurs que ce secteur a toujours été important pour cette espèce. La santé des populations de grizzli dans les parcs des Rocheuses est menacée en raison de l'accroissement de l'activité humaine, de la perte d'un habitat sûr et des obstacles à leur déplacement. Le secteur de la station est un important habitat pour la population d'ours de Lake Louise, et la sous-population est essentielle pour la viabilité de celle des versants Est. On a envisagé trois solutions : discontinuer la fréquentation estivale, restreindre l'utilisation à l'auberge au pied des pentes, et modifier radicalement l'utilisation estivale. Au besoin, on pourrait même y interdire toute fréquentation en été, une option qui demeure ouverte.

## **3. Route 1A entre Lake Louise et le parc national Yoho**

Conformément au plan directeur du parc, la route a été fermée à la circulation automobile le printemps dernier.

## **4. Étude sur le transport public**

L'étude sur le transport public vise à trouver des solutions pour réduire la congestion, et améliorer l'expérience des visiteurs et le milieu écologique à Lake Louise. Pour ce faire, on a retenu l'aide d'un comité consultatif externe. Le rapport final devrait être prêt cet automne. Ce rapport sera communiqué aux intéressés et au public aux fins de commentaires. Parcs Canada espère être en mesure de mettre en oeuvre certaines des initiatives proposées, afin de régler les problèmes les plus sérieux pour l'été 2000. Avant de prendre une décision, il y aura une évaluation environnementale des options envisagées.

## **5. Stratégie sur l'activité humaine au lac Moraine**

En tant que l'une des destinations les plus populaires des parcs nationaux au Canada, le lac Moraine accueille un nombre élevé de visiteurs; on peut donc y constater les impacts de plusieurs des activités pratiquées dans tous les parcs des Rocheuses (conflits entre les objectifs écologiques et sociaux, infrastructure insuffisante pour répondre à la demande actuelle et prévue, et nécessité d'une approche intégrée pour la planification et la gestion). Le secteur du lac Moraine est également le lieu de résidence d'un grizzli dénaturé qui a provoqué plusieurs affrontements sérieux ours/êtres humains. À plusieurs reprises, ces conflits ont entraîné la fermeture du secteur.

Pour résoudre ces problèmes, on a mis sur pied un projet pilote pour la gestion de l'activité humaine dans le secteur du lac Moraine. Le défi est de continuer à accueillir un aussi grand nombre de visiteurs et à leur offrir une expérience de qualité, tout en préservant les écosystèmes locaux et régionaux.

La stratégie sur l'activité humaine vise à :

- améliorer l'efficacité de l'habitat, réduire la fragmentation et les perturbations, et accroître la sécurité et les possibilités de déplacement pour les carnivores et les autres espèces fauniques importantes
- améliorer la qualité de l'expérience des visiteurs, dans l'avant-pays et dans l'arrière-pays
- améliorer la communication, la sensibilisation et l'interprétation

Bien que les mesures prévues dans le programme de planification seront mises en oeuvre sur une longue période, on essaie de trouver des solutions à court terme, à titre expérimental, afin d'éviter si possible des fermetures fréquentes dans les secteurs de la vallée Larch/Paradise/Eiffel, comme ce fut le cas au cours des dernières années

Au cours du dernier été, on a mis l'accent sur :

- un accès restreint (groupe d'au moins six personnes pour les randonnées et d'au moins deux personnes pour l'équitation) dans certaines zones de l'arrière-pays. On a recours à cette option quand il n'est pas nécessaire de fermer définitivement le secteur en raison de la présence d'ours, mais qu'on veut assurer la sécurité du public
- l'amélioration de la signalisation et de la communication
- l'amélioration de l'efficacité du terrain de stationnement
- l'évaluation des sentiers de l'arrière-pays, en vue d'en modifier le tracé
- la compréhension des activités et des expériences des visiteurs, la compréhension et l'acceptation des mesures de gestion de l'activité humaine et les solutions de rechange pour le transport, à l'aide d'enquêtes auprès des visiteurs, de surveillance des sentiers et de la conformité aux règles de fréquentation.

Les résultats des mesures mises de l'avant cette année seront évalués cet automne.

Un comité consultatif externe a été formé pour obtenir des suggestions concernant l'élaboration de solutions à court et à long terme. Des solutions à long terme seront élaborées cet hiver; elles seront ensuite soumises à l'approbation du public. Le concept élaboré pour le lac Moraine sera intégré aux autres initiatives de planification pour le secteur de Lake Louise (étude sur le transport, etc.) et peut-être même à tout le parc.

## **6. Stratégie sur l'activité humaine dans le secteur de Skoki**

Au cours de la prochaine année, Parcs Canada va préparer une stratégie sur l'activité humaine dans le secteur de Skoki. Cette stratégie tiendra compte des facteurs écologiques, culturels, sociaux et économiques. Elle sera liée à la décision relative à la fréquentation estivale à la station de ski et à l'approche globale de gestion pour le secteur de Lake Louise. Le travail pertinent est déjà commencé. La consultation du public sera un aspect important dans l'élaboration de la stratégie.

## **ANNEXE 5 : STRATÉGIE DE GESTION DES WAPITIS**

### **Contexte**

La stratégie de gestion des wapitis poursuit deux objectifs. Le premier est de rétablir les processus écologiques naturels autour de Banff. L'emphase est mis sur le rétablissement des relations prédateurs-proies, pour prévenir la dénaturation de la faune, établir et maintenir des corridors de déplacement sûrs pour les animaux craintifs, et réduire le taux de mortalité des animaux, en particulier des carnivores moins agressifs. Étant donné les conditions environnementales changeantes dans la partie de la vallée de la Bow située dans le parc national Banff, il faut adopter des mesures de gestion pour restaurer les processus écologiques; le but principal est de réduire de 400 à une centaine le nombre de wapitis qui passent l'hiver dans les environs du lotissement urbain d'ici 2003. Le deuxième objectif est de réduire de 75 % les confrontations wapitis/êtres humains d'ici 2001. Il y a actuellement plus d'une centaine de démonstrations d'agressivité, et des animaux chargent à peu près sept fois par année dans le lotissement urbain.

### **Mesures**

En novembre 1998, on a tenu une journée portes ouvertes pour permettre au public de prendre connaissance des propositions en vue de la mise en oeuvre de la stratégie de gestion des wapitis. Le public a participé en grand nombre; un résumé des commentaires reçus a été soumis à la consultation générale dans les bibliothèques locales et autres endroits publics.

Le 11 décembre 1998, le comité consultatif sur les wapitis a étudié les commentaires du public et endossé une approche multipartite pour la gestion des wapitis dans le lotissement urbain. Cette stratégie doit être étudiée plus en profondeur pour permettre une évaluation scientifique des options. Au cours de l'hiver, il y a eu une recherche pour évaluer le comportement des loups autour des clôtures de la

voie ferrée et le taux de retour des wapitis du secteur de Silver City (Castle Junction), dans le parc national Banff, et de la route Settlers, dans le parc national Kootenay; en mai 1999, les résultats ont été incorporés à une évaluation des options et présentés au comité consultatif sur les wapitis. On a également formé un sous-comité pour évaluer la question des attractifs dans la ville de Banff.

### **Prochaines étapes**

À la suite d'une recommandation du comité, il y a eu une évaluation environnementale des options et l'ébauche d'une stratégie de mise en oeuvre; ces documents seront transmis au comité consultatif sur les wapitis le 1<sup>er</sup> octobre 1999.

Pour réduire jusqu'à 150 le nombre de wapitis chaque année au cours des deux prochaines années, on recommande une approche adaptative. Cette approche est nécessaire pour tenir compte des nombreux facteurs inconnus dans la gestion des wapitis dénaturés qui ont un taux élevé de parasites (douve du foie). La stratégie comprendra également une approche adaptative pour empêcher les wapitis de revenir.

Une fois que le comité consultatif sur les wapitis aura étudié le rapport sur l'évaluation environnementale, il sera finalisé et affiché dans les endroits publics, comme l'exige la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. On prévoit que la stratégie sera mise en oeuvre en novembre 1999.

### **Hiver 1999 et printemps 2000**

Un premier groupe d'au plus 150 wapitis sera enlevé des secteurs récréatifs. Comme ce groupe est souvent associé avec un comportement agressif, la sécurité du public devrait immédiatement être accrue. Pour empêcher les wapitis de revenir dans ce secteur au cours du printemps, de l'été et de l'automne, il faudra un effort concerté.

## **ANNEXE 6 : SOMMAIRE DES TENDANCES DE FRÉQUENTATION**

Parcs Canada a évalué la situation concernant le marketing et la fréquentation des parcs et lieux historiques nationaux en Alberta et dans l'Est de la Colombie-Britannique (*Parks Canada Alberta and Eastern British Columbia Region Strategic Marketing Plan, 1999*). Voici les points clés de cette évaluation :

- Fréquentation : au cours des cinq dernières années, le taux de fréquentation a fluctué. En 1998-1999, le nombre de visiteurs dans les parcs nationaux a été moins élevé qu'en 1995-1996. À Banff, c'est en 1994-1995 que le taux de fréquentation a été le plus élevé, avec près de 4 900 000 visiteurs. En 1998-1999, il y a eu près de 4 300 000 visiteurs.
- Les tendances à l'étranger en matière de voyage sont positives pour le Canada dans un avenir rapproché. Aux États-Unis, la croissance économique va rester entre 2 % et 2,3 % et la

faiblesse du dollar canadien va accroître l'attrait du Canada. On prévoit que le pouvoir d'achat réel des monnaies européennes par rapport à celle du Canada restera élevé. Malgré la crise asiatique de 1998, les économies asiatiques resteront d'importantes génératrices de tourisme pour le Canada et pour les parcs nationaux de l'Ouest.

- Principaux facteurs influençant le tourisme au pays : le faible pouvoir d'achat du dollar canadien par rapport aux devises internationales entraîne une réduction des voyages à l'étranger et une augmentation des déplacements au sein du Canada. On prévoit que les Canadiens augmenteront leurs déplacements sur de courtes et de longues distances, et que les « escapades » et voyages affaires/loisirs à travers le pays connaîtront un essor. Le revenu réel disponible des Canadiens a augmenté au cours de la dernière année, ce qui devrait les inciter à voyager. Dans l'Ouest, l'Alberta demeure l'endroit où la population possède le plus haut niveau de scolarité, a le plus voyagé et dispose d'un revenu supérieur. La fréquentation des attractions régionales pourrait augmenter.
- Tendances du marché : la tendance est au voyage individuel à l'étranger, et aux voyages forfaitaires en plus petits groupes. Les activités de nature et de plein air dans un contexte confortable attirent toujours les marchés asiatiques. Les tendances démographiques aux États-Unis et au Canada suggèrent fortement un goût pour les excursions faciles (« nature et confort »), les voyages d'aventure, les expériences éducatives, et une augmentation des déplacements de l'importante population des « baby boomers ». Les marchés touristiques évoluent vers les déplacements sur une longue distance, du genre « avion-auto » (avion/autocar, avion/autocaravane, avion/V.L.T). Chaque groupe est important, et il s'intéresse aux activités offertes dans les parcs et lieux historiques nationaux.
- Tendances des produits : il y a un intérêt croissant pour les loisirs éducatifs, les voyages/forfaits en petits groupes, les vacances avion/auto, le tourisme axé sur un intérêt particulier, les expériences hors de l'ordinaire, le tourisme d'aventure, le tourisme de nature, le tourisme patrimonial et le tourisme autochtone.
- Tendances du marketing pouvant intéresser Parcs Canada : le marketing de la Commission canadienne du tourisme (CCT) sur les marchés nationaux va encourager les Canadiens à « redécouvrir » le Canada. Le marketing de Alberta Tourism continuera à attirer les étrangers dans les Rocheuses, tout en offrant des expériences et des activités en petits groupes pour explorer d'autres attractions que les montagnes. La Colombie-Britannique va concentrer ses efforts sur les voyages interrégionaux dans la province, en appuyant les organismes de marketing régionaux.
- Tendances des compétiteurs : les divers compétiteurs consacrent beaucoup plus de temps au marketing que ne le fait le Canada pour ses marchés cibles. Les collectivités à l'extérieur des parcs, par exemple Canmore, essaient d'attirer la clientèle dans ses logements commerciaux, tout en faisant augmenter l'achalandage dans les parcs nationaux.
- Tendances technologiques : L'utilisation de l'Internet permet aux petites entreprises d'atteindre le marché mondial, tout comme le font les grandes entreprises. L'environnement concurrentiel

est vaste; les parcs nationaux doivent donc offrir des activités différentes. L'Internet permettrait également à Parcs Canada de transmettre des informations de base au moment de la planification d'un voyage, de façon à respecter les buts et objectifs de gestion. On prévoit également l'émergence de centres d'appels, lesquels pourraient être utilisés comme outils de gestion de la demande.